

de la commune d'ORDAN-LARROQUE (Gers)

Séance du 13 décembre 2024

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	13	8

Date de la convocation
06 DEC. 2024Date d'affichage
06 DEC. 2024

Objet de la Délibération

L'an deux mille vingt quatre et le 13 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'ORDAN-LARROQUE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Mme Marie-Line EVERLET, Maire.

Présents : M. Jean-Paul BERGES, Mme Patricia BRUNET POTENTI, M Helder DA CRUZ, Mme Maryse DARNAUD, M Fabien DUPRONT, M Olivier JAQUEMET, Mme Marie-Hélène LEMAITRE,

Absents excusés : M Cédric FONTAN pouvoir Mme Maryse DARNAUD, M Vanneck GASPARIINI, Mme Estelle GOURIER, Mme Martine GOUZENNE pouvoir Mme Marie-Line EVERLET, M Jean-Claude LE MAIRE pouvoir M. Jean-Paul BERGES

Secrétaire de séance : Mme Maryse DARNAUD

OBJET : Validation du rapport d'activité 2023 de la Communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne

Comme le stipule l'article L5211-39 du code Général des Collectivités Territoriales, un rapport d'activité de l'établissement public de coopération intercommunale doit être adressé à chaque Maire des communes membres.

Ce rapport fait l'objet d'une présentation par le Maire au conseil municipal en séance au cours de laquelle les délégués communautaires sont entendus.

Les élus ayant reçu le rapport en même temps que leur convocation, Madame le Maire propose de prendre acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité la délibération proposée en validant le rapport.

Pour extrait certifié conforme

Acte rendu exécutoire
publication

du _____

Le Maire

Marie-Line EVERLET

